

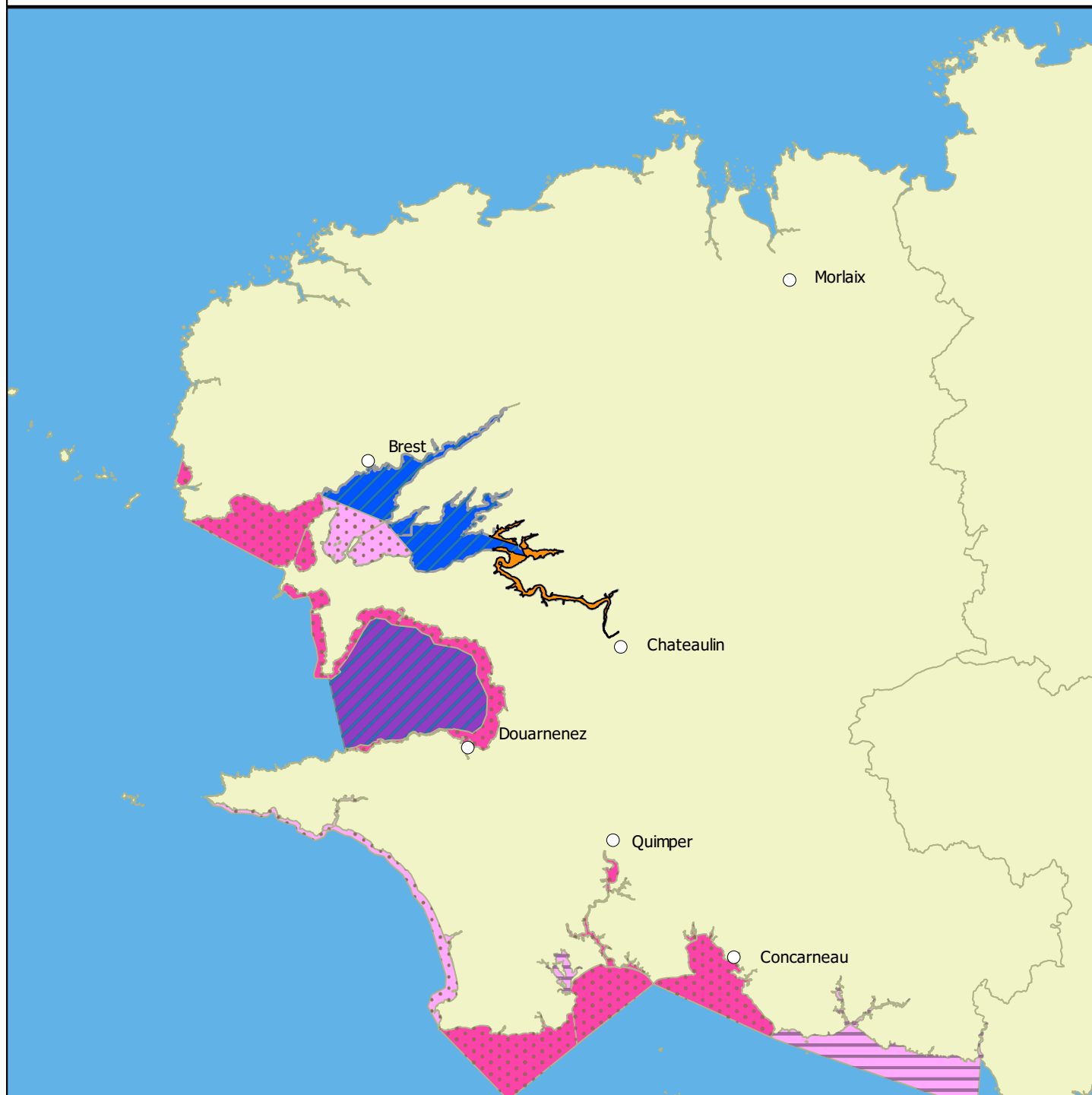


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages

Cette carte est susceptible d'évoluer chaque semaine. La carte en vigueur est disponible à l'adresse suivante : www.finistere.gouv.fr
Plus d'informations sur la pêche à pied de loisirs sur le site: www.pecheapied-responsable.fr



Situation au 28 juin 2018

Contaminations phytoplanctoniques

-  Toxines amnésiantes : fermeture pour les coquilles Saint Jacques
-  Toxines amnésiantes : fermeture pour les pectinidés (coquilles Saint Jacques, pétoncles)
-  Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage
-  Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage sauf huîtres
-  Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage sauf huîtres et coques

Contaminations chimiques

-  Pêche et récolte des moules interdites (plomb)

0 15 30 km